

# BUREAU

**Séance du 22 juin 2023**

## **Délibération BU\_20230622\_003**

**Restructuration du centre de secours d'ECUEILLE - avenants n°1 aux lots n°2 relatif au gros œuvre avec l'entreprise GUIGNARD; n° 6 relatif aux menuiseries extérieures, avec l'entreprise AFD; n° 7 relatif à la plâtrerie, l'isolation et les faux-plafonds avec l'entreprise SARL BERNANRD COUTURE**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-23-02 relatif à la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE, lot n°2, gros œuvre, passé avec l'entreprise GUIGNARD ;

Vu le marché n°2022-23-06 relatif à la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE, lot n°6, menuiseries extérieures, passé avec l'entreprise AFD ;

Vu le marché n°2022-23-07 relatif à la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE, lot n°7 plâtrerie, isolation et faux-plafonds, passé avec l'entreprise SARL BERNARD COUTURE ;

Vu les projets d'avenant n°1 ci-annexés ;

Considérant la nécessité de modifier la consistance des travaux de restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** Les avenants n°1, ci-annexés, relatifs aux marchés passés pour la restructuration du centre d'incendie de secours d'ECUEILLE n°2022-23-02 , lot n°2, gros œuvre, passé avec l'entreprise GUIGNARD ; n°2022-23-06 , lot n°6 menuiseries extérieures, passé avec l'entreprise AFD ; n°2022-23-07, lot n°7, plâtrerie, isolation et faux-plafonds, passé avec l'entreprise SARL BERNARD COUTURE sont approuvés et le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

**Marc FLEURET**